

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 14 octobre 2015, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

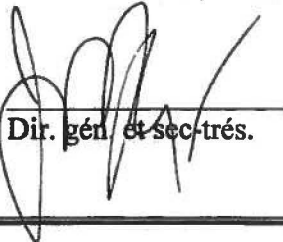
15-289 REDEVANCES / PROJET ÉOLIEN

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la répartition du 55% des compensations territoriales dans le cadre du projet éolien bas-laurentien de la façon suivante :

- 80 % du 55 % sera versé à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, dû aux 6 éoliennes qui seront situées sur son territoire ;
- 20 % du 55% sera versé dans un fonds dédié aux projets territoriaux de la MRC.

** Gilbert Pigeon s'abstient des discussions et du vote.*

COPIE CONFORME



Dir. gén. et sec-trés.

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier